

ZONE

IMAGING

Zone Imaging Ltd.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

510 Pyro Révélateur Film

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
--

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	510 Pyro
Nombre du produit	5060594641008, 5060594641015
Taille du récipient	100ml, 500ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Solution de Révélateur
Utilisations d'autres	Rien

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Fournisseur	Zone Imaging Ltd., Unit 6, 58b Alexandra Road, Enfield, Londres, EN3 7EH, Royaume Uni
Website	www.zoneimaging-photochemicals.co.uk
Email	info@zoneimaging-photochemicals.co.uk
Tel d'urgence	+4477 609 96 515

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Définition du produit** Mélange**Classification (CE N° 1272/2008) [CLP/GHS]****H302** – Toxicité aiguë 4**H312** – Toxicité aiguë 4**H332** – Toxicité aiguë 4**H315** – Irritation de la peau 2**H317** – Sensibilisant cutané 1**H319** – Dommages aux yeux 2**H341** – Muta. 2

Le produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié.

Voir la section 16 pour le texte intégral des mentions de danger déclarées ci-dessus.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement** Attention**Mentions de danger****H302** – Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë 4**H312** – Nocif par contact cutané. Toxicité aiguë 4**H332** – Nocif par inhalation. Toxicité aiguë 4**H315** – Provoque une irritation cutanée. Irritation de la peau 2**H317** – Peut provoquer une allergie cutanée. Sensibilisant cutané 1**H319** – Provoque une sévère irritation des yeux. Dommages aux yeux 2**H341** – Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Muta. 2**Mentions de mise en garde****Général**

N'est pas applicable

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

- P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264** Se laver l'équipement soigneusement après manipulation.
- P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Réponse

- P308+P313** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P302+P352** En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340** En cas d'inhalation, transporter l'individuel à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338** En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Disposition

P501 Éliminer le contenu/récipient avec conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Ingrédients dangereux

Pyrogallol
1-phényl-3-pyrazolidinone

Annexe XVII – Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et l'utilisation de certains substances dangereuses, mélanges et articles

Aucun

2.3. D'autres dangers**D'autres dangers qui ne aboutit au classement**

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Mélanges listed énumérés ci-dessous avec des ajouts inoffensifs**

Nom de la substance	Identifiants	% w/w	Dangers	Type
Triéthanolamine	CAS# 102-71-6 CE# 203-049-8 REACH# 01-2119486482-31	80 - 100	Non classés	2
Pyrogallol	CAS# 87-66-1 CE# 201-762-9 REACH# 01-2120771401-62	10 - 15	Toxicité aiguë 4 H302 Toxicité aiguë 4 H312 Irritation de la peau 2 H315 Sensibilisant cutané 1 H317 Dommages aux yeux 2 H318 Toxicité aiguë 4 H332 Muta. 2 H341 Aquatique chronique 3 H412	1
Acide Ascorbique	CAS# 50-81-7 CE# 200-066-2	5 - 10	Non classés	2
1-phényl-3-pyrazolidinone (Phenidone A)	CAS# 92-43-3 CE# 202-155-1 REACH# 01-212011875-53	0.1 – 0.5	Toxicité aiguë 4 H302 Aquatic Chronic 2 H411	1

Type : 1. Substance dangereuse

2. Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Informations générales**

Retirez instantanément tout vêtement souillé par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent même survenir après plusieurs heures; par conséquent, assurer une surveillance médicale pendant au moins 24 heures après l'accident.

Inhalation

Desserrez les vêtements si nécessaire et placez la personne dans une position confortable exposée à l'air frais. Donner la respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Obtenez une assistance médicale si la toux ou d'autres symptômes apparaissent.

Ingestion	Retirer immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer abondamment la bouche. Buvez quelques verres d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissements de l'estomac ne pénètrent pas dans les poumons. Obtenez des soins médicaux.
Contact avec la peau	Éloigner la personne affectée de la source de contamination. Retirer les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin si l'irritation persiste.
Lentilles de contact	Éloigner la personne affectée de la source de contamination. Retirez toutes les lentilles de contact et ouvrez bien les paupières. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Mal de tête. La nausée. Essoufflement. Irritant pour les yeux. Peut provoquer une irritation de la peau et des voies respiratoires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des vomissements et de la diarrhée. Peut provoquer des effets indésirables sur le foie et les reins.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fournir le document FDS. Le médecin doit traiter de manière symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Pas disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure des oxydes d'azote et du carbone et d'autres vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors

de la lutte contre un incendie Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs du feu.

Equipements de protection

particuliers pour les pompiers Portez des lunettes, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire/respiratoire approuvé par NIOSH.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection**

de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Rubrique 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Lire et suivre les recommandations du producteur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conseils de stockage pour assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de sa durée de vie déterminé: Stocker à des températures supérieures à 10°C. Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle: Valeurs limites d'exposition professionnelle****TRIÉTHANOLAMINE**

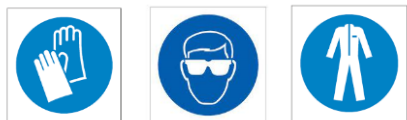
CAS# 102-71-6

Valeur moyenne d'exposition ((8 heures VME): VLEP 5mg/m³**ACIDE ASCORBIQUE**

CAS# 50-81-7

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 15mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains

Utilisez des gants de protection. Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374 qui en découle. N'utiliser que des gants de protection chimique portant le marquage CE de catégorie III. Éviter le contact avec des gants usagés.

Matériau des gants recommandé : Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle. Épaisseur recommandée du matériau : \geq 0,5 mm

Autre protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide visqueux
Couleur	Ambre, vieilli est un brun foncé
Odeur	No characteristic odour
pH @20°C	pH (solution concentrée): Pas disponible Solution diluée (1:100): 9.5
Densité relative	1.16 @20°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>300°C @ 760 mm Hg
Point initial de congélation et intervalle de congélation	<7°C @ 760mm Hg
Point éclair coupe fermée	>93.33°C
Température d'auto-inflammation	Ce produit ne s'enflamme pas automatiquement.
Propriétés explosives	Ce produit est non explosif.
Solubilité(s)	100% soluble dans l'eau.
Propriété supplémentaire	Hygroscopique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
Eviter le contact avec les acides.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Acides forts. Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes: oxydes de carbone, de sodium et d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Information on toxicological effects****Effets toxicologiques**

Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

Mutagénicité sur les cellules**germinales**

Le produit contient une substance qui est classifié comme: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Carcinogenicity

Le produit ne contient aucune substance cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Pas disponible.

Toxicité spécifique pour certains**organes cibles**

STOT – exposition unique: Pas disponible.

STOT – exposition répétée: Pas disponible.

Risques aigus et chroniques**pour la santé**

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation grave. Peut provoquer une irritation de la peau/un eczéma. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux. Les vapeurs ou pulvérisations dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements. Peut provoquer une allergie. Peut provoquer une hypersensibilité.

Toxicité aiguë		
DL/CL50 valeurs pertinentes pour la classification:		
Pyrogallol		
Orale	DL50	790 mg/kg (rat)
Triéthanolamine		
Orale	DL50	6,400 mg/kg (rat)
Acide Ascorbique		
Orale	DL50	11900 mg/kg (rat)
1-phényl-3-pyrazolidone (Phenidone A)		
Orale	DL50	300 mg/kg (rat)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité Le produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques.

PYROGALLOL

Toxicité aiguë - poisson CL50, 96 heures: 41,8 mg/l, Danio rerio

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE50, 24 heures: 47,8 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë – algues Pas disponible

Toxicité aiguë – bactéries CE50, 16 heures: 3,8 mg/l, Pseudomonas putida

TRIÉTHANOLAMINE

Toxicité aiguë - poisson CL50, test d'écoulement - 96 heures: 11.800 mg/l, Pimephales promelas

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE50, test statique – 48 heures: 609,88 mg/l, Ceriodaphnia dubia

Toxicité aiguë – algues CEr50, test statique - 72 heures: 216 mg/l, Desmodesmus subspicatus

Toxicité aiguë – bactéries CI50, test statique - 3 heures: boues activées: > 1.000 mg/l

ACIDE ASCORBIQUE

Toxicité aiguë - poisson CL50, 96 heures: 1.020 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE50, 48 heures: 360 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë – algues CI50, 72 heures: 1.750 mg/l, Desmodesmus subspicatus

Toxicité aiguë – bactéries CE50, 16 heures: 140 mg/l, Pseudomonas putida

1-PHENYL-3-PYRAZOLIDONE (PHENIDONE A)

Toxicité aiguë - poisson Pas disponible

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques CE50, 48 heures: 6,25 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë – algues Pas disponible

Toxicité aiguë – bactéries CE50, 5 min: 3,02 mg/l, photobacterium phosphoreum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La triéthanolamine est rapidement biodégradable. L'acide ascorbique et le pyrogallol sont facilement biodégradables. La 1-phényl-3-pyrazolidone (Phénidone A) est intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

Classe déchet 09 01 01

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non réglementé pour tous les modes de transport.

Numéro ONU (ADR/RID, IMDG, IATA)	Aucun
Désignation officielle de transport de l'ONU (ADR/RID, IMDG, IATA)	N'est pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID, IMDG, IATA	Aucun

Groupe d'emballage (ADR/RID, IMDG, IATA)	N'est pas applicable
Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	N'est pas applicable
Transport/Informations supplémentaires	Ces substances lorsqu'elles sont transportées en une seule ou l'emballage combiné contient une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5l ou moins pour les liquides ne sont soumis à aucune autre disposition de ces réglementations à condition que l'emballage respecte le général. Voir les remarques suivantes:
ADR/RID	Les marchandises ne sont pas soumises aux dispositions de conformément à la disposition spéciale 375 ADR.
IMDG	Les marchandises ne sont pas soumises aux dispositions de conformément au 2.10.2.7 Code IMDG.
IATA	Les marchandises ne sont pas soumises aux dispositions de conformément à la disposition spéciale 197 IATADGR.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état des connaissances à la date indiquée et sont fournis de bonne foi par Zone Imaging. Toute forme de garantie formelle ou implicite, vis-à-vis de ces informations, est toutefois exclue. N'utiliser ces renseignements qu'en complément d'autres informations et s'assurer que l'ensemble des données permet d'employer et d'éliminer correctement le produit sans risques pour la santé et la sécurité du personnel et des clients.

Publié par

Zone Imaging Ltd., Unit 6, 58b Alexandra Road, Londrés, EN3 7EH, Royaume Uni

Tel: +44 77 6099 6515

Émail: james.lane@zoneimaginglab.co.uk

www.zoneimaging-photochemicals.co.uk

Date de publication 27/10/2021

Date d'édition révisée 28/09/2023

Références littéraires clés et sources**de données**

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling Material Safety Data Sheet, Misc. manufacturers. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

Abréviations et acronymes

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route)

RID: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CE: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CL50: Concentration létale à laquelle 50 % des animaux devraient mourir.

DL50: Dose létale à laquelle 50 % des animaux devraient mourir.

CE50: Concentration efficace de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 pour cent de la croissance des algues (CEb50) ou du taux de croissance des algues (CEr50) ou de l'immobilisation de Daphnia.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 – Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë 4

H312 – Nocif par contact cutané. Toxicité aiguë 4

H332 – Nocif par inhalation. Toxicité aiguë 4

H315 – Provoque une irritation cutanée. Irritation de la peau 2

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée. Sensibilisant cutané 1

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux. Dommages aux yeux 2

H341 – Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Muta. 2